Communiqué de presse
22 avril 2025

Le 1er mai, fête du travail... sauf pour certains ?

La Fédération Française de la Franchise défend la liberté d'entreprendre

En 2025, on peut commander une pizza à minuit, faire livrer un aspirateur un dimanche, ou réserver un rendez-vous chez son coiffeur à 6h du matin. Mais acheter une baguette ou un brin de muguet chez son commerçant de quartier le 1er mai ? *Interdit !*

La Fédération Française de la Franchise (FFF) s'étonne de voir ressurgir ce débat d'un autre temps sur l'ouverture des boulangers et fleuristes le jour de la Fête du Travail.

A l'heure de l'ultra-flexibilité, du e-commerce qui permet d'acheter 24h/24, et des habitudes de consommation qui évoluent constamment, cette interdiction sonne faux, et injuste !

La FFF défend les commerçants pour trois raisons principales :

- **La liberté d'entreprendre :** les commerçants devraient pouvoir choisir librement d'ouvrir ou non ce jour-là, sur la base du volontariat et de la juste rémunération de leurs salariés.
- **L'adaptation aux attentes des consommateurs :** de nombreux clients souhaitent pouvoir acheter du pain frais ou du muguet le jour de la Fête du Travail.
- **La liberté laissée aux consommateurs de considérer un commerce essentiel ou non**

"En 2025, nous débattons encore pour savoir si acheter une baguette ou un bouquet de muguet le jour de la Fête du Travail est essentiel ou non ! Pendant ce temps, les plateformes numériques, elles, ne prennent jamais de congés ! Nos politiques pensent-ils vraiment qu'interdire à un artisan boulanger d'ouvrir sa boutique le 1er mai s'il fait travailler ses salariés volontaires va changer le cours de l'histoire sociale ? ***Fêter le travail en interdisant à certains de travailler, c'est quand même un comble !****"*, **déclare Véronique Discours-Buhot, Déléguée Générale de la FFF.**

La FFF, qui représente un secteur dynamique de l'économie française avec 2 089 réseaux et près d'un million d'emplois, considère que cette situation crée une distorsion de concurrence injustifiée entre différentes formes de commerce. Elle invite les décideurs politiques à faire preuve de pragmatisme et à moderniser une réglementation qui ne correspond plus aux attentes des entrepreneurs et des consommateurs d'aujourd'hui.

"Nos franchiseurs et franchisés sont des entrepreneurs passionnés qui souhaitent simplement servir leurs clients. Certains veulent travailler ce jour-là, d'autres préfèrent fermer – c'est justement cette liberté de choix que nous défendons. Nos commerces méritent une plus grande considération de la part des politiques", **affirme Véronique Discours-Buhot**.

À propos de la Fédération Française de la Franchise

Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, la Fédération Française de la Franchise est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés depuis 1971. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur. Son rôle est de promouvoir, défendre et pérenniser le modèle de la franchise, mais également de fédérer son écosystème et de créer les outils et l'environnement propice au développement et à la performance des réseaux de franchise. La Fédération Française de la Franchise a créé en 1981 le Salon Franchise Expo Paris, devenu depuis un rendez-vous annuel international majeur de la franchise. La franchise représente en France 2 089 réseaux, 90 588 points de vente franchisés, pour plus de 88,64 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère 962 724 emplois (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs.

En savoir plus

franchise-fff.com